



French Follows the English – le français suit l'anglais

Q1. Please advise on BILL 7 for current employees

A1. Although the federal government is not bound by provincial legislation, contractors bidding on federal government work are subject to the Act and any amendments. Canada, as building owner, has an information-handling role under this legislation. There are currently x employees on site. The contact information will be provided directly to a bidder upon request.

Q2. Is this site unionized and if so can you kindly send the CBA

A2. The workforce is not unionized.

Q3. How much square meters of flooring is there that require stripping and waxing?

A3. The exact m2 of flooring to be stripped and waxed for the entire facility has not specifically been extracted and calculated by NRCan. The written specifications, as part of the RFP, identify the tasks to be completed. A mandatory site visit was held for bidders to physically view the site. The drawings provided show the type of flooring in each area. The bidder is to use the available information as needed to submit a bid.

Q1. Veuillez donner des conseils sur la loi 7 pour les employés actuels

R1. Bien que le gouvernement fédéral ne soit pas lié par les lois provinciales, les entrepreneurs qui soumissionnent pour des travaux du gouvernement fédéral sont assujettis à la Loi et à toute modification. Le Canada, en tant que propriétaire d'immeuble, a un rôle de traitement de l'information en vertu de cette loi. Il y a actuellement x employés sur le site. Les coordonnées seront fournies directement à un soumissionnaire sur demande.

Q2. Ce site est-il syndiqué et si oui, pouvez-vous envoyer l'ABC

R2. La main-d'œuvre n'est pas syndiquée.

Q3. Combien y a-t-il de mètres carrés de revêtements de sol qui nécessitent un décapage et un cirage ?

R3. Le m2 exact de revêtement de sol à décaper et à cirer pour l'ensemble de l'installation n'a pas été spécifiquement extrait et calculé par NRCan. Les spécifications écrites, dans le cadre de la DP, identifient les tâches à accomplir. Une visite obligatoire des lieux a eu lieu pour que les soumissionnaires puissent voir physiquement le site. Les dessins fournis montrent le type de revêtement de sol dans chaque zone. Le soumissionnaire doit utiliser les informations disponibles au besoin pour soumettre une offre.